

Planter une haie en 6 étapes

Meilleure période pour planter, espèces pour une haie champêtre, distance de plantation... Voici comment planter une haie dans son jardin en 6 étapes.



Comment planter une haie

Une haie a de multiples avantages pour les humains comme pour la nature. Après avoir choisi ses plantes en fonction de ses besoins et de son jardin, on sort les outils et on commence à creuser pour planter.

> **Voir aussi :** [Pourquoi planter une haie et quels arbres et arbustes choisir ?](#)

Voici nos conseils pour réussir la plantation de sa haie :

- [1. Planter la haie au bon moment](#)
 - [2. Choisir la variété](#)
 - [3. Se procurer les plantes pour la haie](#)
 - [4. Rassembler le matériel](#)
 - [5. Déterminer l'endroit et la distance de plantation](#)
 - [6. Planter la haie](#)
- [Et après ?](#)
[Plus d'infos](#)

1. Planter la haie au bon moment

À la Sainte-Catherine, tout bois prend racine !

Ce dicton rappelle que le mois de **novembre** est idéal pour planter arbres et arbustes, mais la période favorable s'étend **jusque fin mars**, en-dehors des périodes de gel. Il s'agit de la période de dormance du plant, ce qui lui permet d'emmagasiner des nutriments avant de grandir au printemps.

2. Choisir la variété

Des plantes indigènes

On opte pour des **plantes indigènes**, c'est-à-dire des plantes **locales**. Une espèce habituée au climat régional sera plus adaptée et résistera mieux aux changements climatiques ainsi qu'aux maladies.

Pour connaître les espèces indigènes, on peut consulter:

- pour Bruxelles, les listes de [la ville de Bruxelles](#) et de [Bruxelles Environnement](#)
- pour la Wallonie, [la liste de l'AWAF](#).
- le site [Ma Haie](#), qui permet de trouver des espèces adaptées au climat selon sa province et selon différents « objectifs » (favoriser la biodiversité, produire des fruits, limiter l'érosion du sol, avoir un effet brise-vent, servir de clôture...).

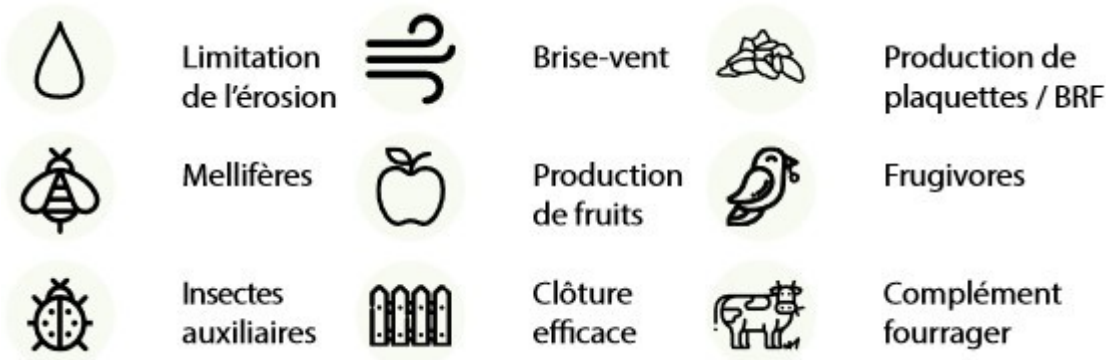
Une haie champêtre variée

Autour des maisons et des jardins, on installe le plus souvent une haie pour clôturer, séparer des espaces ou se protéger des regards indiscrets. Malheureusement, le choix se porte trop souvent sur la plantation d'une seule espèce végétale, ce qui crée des haies uniformes de thuyas, de cyprès ou de laurier cerise. Elles s'intègrent mal au paysage, sont moins résistantes aux attaques de parasites et peu appréciées des oiseaux.

On leur préfère une haie champêtre diversifiée. Une haie **champêtre** est constituée de plusieurs espèces indigènes (charme, aubépine...). Elle s'adapte bien à l'environnement, offre des variations saisonnières, résiste mieux aux maladies et abrite une variété de faune sauvage.

Les haies remplissent divers rôles, que l'on peut conjuguer en variant les espèces. Par exemple une haie champêtre peut être à la fois coupe-vent, mellifère, colorée et comestible.

> Lire : [Pourquoi planter une haie et quels arbres et arbustes choisir ?](#)



Dans une haie, on peut varier les plantes pour profiter de divers effets bénéfiques.
Source : « [Ma haie : haie si on plantait ?](#) ».

3. Se procurer les plantes pour la haie

Bon plan : la Wallonie octroie une [subvention](#) pour encourager à la plantation de haies.

Si on se procure des plants en racines nues (achat, don...), on veille à planter le plus vite possible afin d'éviter que les plants ne sèchent ou ne gèlent. Si on ne peut le faire, on protège les plants du vent et du froid, par exemple dans un abri de jardin.

Dans une pépinière

On produit de nombreux arbres forestiers et fruitiers en Wallonie^[1]. Parmi ces producteurs, plusieurs pépinières se sont engagées à cultiver et vendre des essences indigènes. Trois initiatives existent à ce jour :

- **Végétal d'ici.** Cette charte, nouvelle venue en 2023 et construite en collaboration avec les producteurs et avec l'UAP (Union Ardennaise de Pépiniéristes), garantit l'origine, la qualité et la production locale des plants, avec des variétés adaptées au terroir wallon. 6 lieux proposent les plants « Végétal d'ici ». [Leurs adresses sont disponibles sur Yes We Plant \(en bas de page\).](#)



- **Les artisans du végétal.** Cette charte, créée par l'HPW (Horticulteurs et Pépiniéristes de Wallonie), précise que les plantes, arbres et arbustes sont adaptés au climat et au sol de la région et que minimum 70% sont cultivés sur place, en privilégiant des techniques culturales respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. [Près de 30 producteurs wallons ont déjà](#)

[signé la charte.](#)



- **Certifruit.** Cette charte atteste de la source locale et de l'aspect indigène d'arbres fruitiers. Elle intègre aussi la volonté de respecter le sol ainsi que d'autres aspects liés à la biodiversité. [Une douzaine de pépinières](#) en Belgique et [une vingtaine de revendeurs](#) en Wallonie y adhèrent déjà à cette charte portée par plusieurs acteurs (le Centre Wallon de Recherches Agronomiques, la Fédération Wallonne Horticole et le Centre D'essais Horticoles de Wallonie).



Lors d'une distribution d'arbres

De nombreuses **distributions gratuites** sont organisées par les communes et la Wallonie, notamment pendant [la semaine de l'arbre](#) en novembre. On se renseigne auprès de sa commune pour plus d'infos.

Pour les pouvoirs locaux, les agriculteurs, les associations de terrain..., il est également possible de recevoir gratuitement entre 500 et 8000 plants d'espèces indigènes dans le cadre du projet [Yes We Plant](#) qui se déroule jusqu'en 2026.

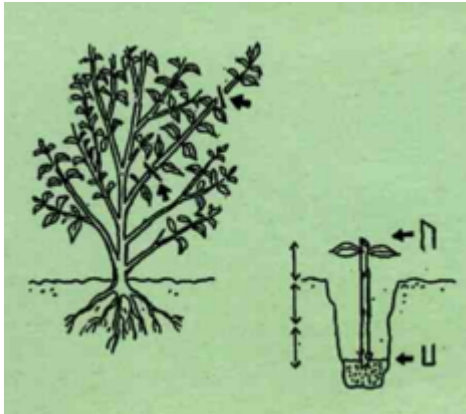
Dans la nature

On ne prélève pas de plantes dans les milieux naturels mais on peut s'inspirer de la nature :

- Être attentif aux **pousses spontanées dans le jardin**, souvent dans les zones sauvages, non

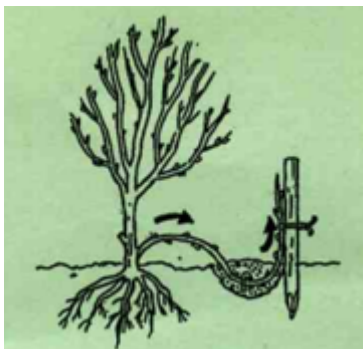
tondues. Attention à ne pas déraciner et transporter une haie d'un environnement naturel car ça nuirait à l'équilibre de l'écosystème local.

- Récupérer des plantes sur les sites condamnés (chantiers de future construction).
- Solliciter des connaissances pour pratiquer le **bouturage**. Il s'agit de prélever une nouvelle branche (rameau) sur un plant existant. Selon les espèces, on le met directement en terre à l'automne ou on le place d'abord dans un pot, le temps qu'il développe ses racines et on le replante à l'automne. Attention à placer du sable au fond du trou lors du repiquage et à arroser abondamment. Plusieurs essais seront peut-être nécessaires car un petit plant est plus fragile.



Bouturage. Source : [Brochure "Jardin au naturel" de la Wallonie](#)

- Au printemps ou à l'automne, on peut multiplier un plant par **marcottage**. On plie un jeune rameau afin de l'ancrer dans le sol, on l'accroche à un piquet en bois et, l'année suivante, on coupe le lien avec la plante et on repique la nouvelle branche de la même façon qu'un bouturage.



Marcottage. Source : [Brochure "Jardin au naturel" de la Wallonie](#)

4. Rassembler le matériel

Pour planter une haie, on aura besoin de:

- un seau d'eau
- une pelle ou une bêche
- une brouette (s'il y a beaucoup de plants)
- un arrosoir
- un sécateur

- du paillage
- optionnel : une paire de gants, de la terre enrichie (engrais, compost...), des tuteurs.

Si c'est un grand chantier de plantation et qu'il faut plus d'équipement, on peut louer du matériel.

> [Voir nos bonnes adresses pour tout louer ou presque.](#)

5. Déterminer l'endroit et la distance de plantation

On plante la haie de préférence de façon **continue et cohérente avec le paysage** (connectée au bois, aux bosquets voisins, aux mares, le long d'une rivière...). Cela permettra à la haie de remplir une fonction importante, celle de « maillage vert » ou encore de « corridor écologique ». Cette nouvelle route naturelle facilitera le passage d'animaux, d'insectes et procurera un nouvel habitat pour les espèces locales.

Les arbres et arbustes vont grandir alors attention à respecter certaines **distances par rapport au terrain voisin** :

- pour les plantes d'une hauteur qui restera inférieure à 2 mètres, on plante à minimum 50 cm de la limite de propriété.
- pour les arbres qui s'élèveront à plus de 2 mètres, on plante à au moins 2 m par de la limite du terrain.

Concernant la **distance ente les plants**, 60 centimètres entre chaque plan est en général suffisant. Les arbustes auront besoin de lumière pour se développer. Les grands arbres ont cependant besoin de plus d'espace (jusqu'à 10m pour les châtaigniers, les merisiers, les chênes...), tandis que les petits arbustes peuvent être accolés (entre 15 et 30cm pour les buis).

Certains plants ont besoin de plus de luminosité que d'autres, indépendamment de la taille. On n'hésite pas à demander conseil à son fournisseur ou son pépiniériste.

Planter sur un terrain en rupture de pente peut être utile pour retenir la terre et les écoulements des eaux en cas de fortes pluies.

> **Voir aussi :** [Pourquoi planter une haie et quels arbres et arbustes choisir ?](#)

La composition du sol joue également un rôle important dans la croissance d'une plante. Certaines préfèrent un sol basique (calcaire), d'autres un sol acide (siliceux) avec un aspect sablonneux. La brochure « [Jardin au naturel](#) » de la Wallonie donne une première indication à ce sujet.

6. Planter la haie

Voici comment procéder :

- **Tendre une ficelle** entre deux pieux pour être sûr de planter en ligne droite.
- **Creuser des trous** à une profondeur de la longueur des racines, environ 40 à 50 cm selon les plants. Le volume du trou doit être 3 à 4 fois supérieur au volume des racines. Travailler le sol afin qu'il soit plus meuble, donc plus aéré. Les racines auront alors plus facile à pénétrer dans le sol et grandir.
- Si le plant doit être dépoté, libérer les racines en enlevant légèrement la terre du dessous de la motte.

- Si on craint les rongeurs, on peut mettre un treillis à poules dans le trou.
- Rafrâchir les racines si besoin (couper les racines mortes avec un sécateur propre).
- **Tremper l'arbuste** dans un seau d'eau pendant 15 à 30 minutes pour que la motte soit bien imbibée. On peut aussi plutôt « praliner » les racines, c'est-à-dire les plonger dans un mélange avec un tiers de terre, un tiers d'amendement organique (compost, bouse de vache...) et un tiers d'eau. Enrobées de cette mixture, les racines se dessècheront moins et le plant reprendra de manière plus vigoureuse.
- **Planter à fleur de sol**, le plant droit. Le collet, jonction entre les racines et le tronc, doit se situer au ras du sol quand le plant est placé dans le trou. Bien étaler les racines sans les plier.

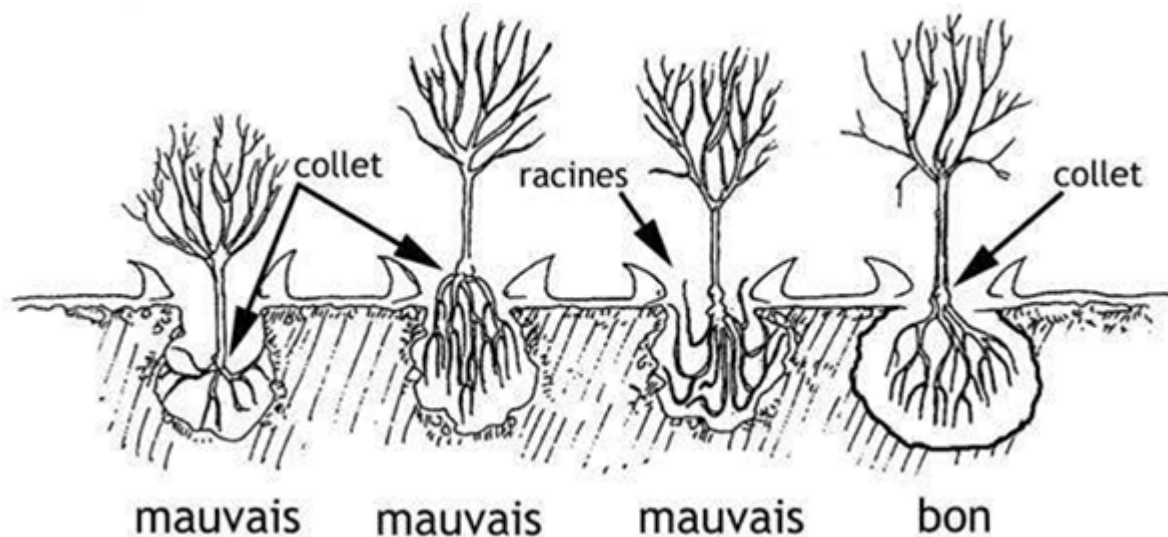


Image issue de « Planter sans se planter », présentation faite par Bénédicte Charlier du Réseau Nature.

- Pour les grands arbres (hauts-jets), placer un tuteur du côté des vents dominants.
- Si le sol est caillouteux ou pauvre en nutriments, amener de l'engrais (compost, engrais écologique...) lors du rebouchage.
> Lire aussi « [Quel engrais naturel utiliser au jardin et au potager ?](#) »
- **Arroser** abondamment les plants lorsqu'ils viennent d'être mis en terre, surtout si le temps est sec ou si la plantation est faite tard dans la saison.
- Déposer du **paillage** autour du pied afin de garder l'humidité et la chaleur dans le sol.

Et après ?

Une fois que la haie est installée, on peut aller sur le site du projet [Yes We Plant](#) pour l'inscrire au compteur des haies plantées en Wallonie !

Et l'**entretien** ? Il peut varier en fonction des variétés utilisées mais aussi en fonction des saisons. De plus, la législation interdit les coupes à certaines périodes de l'année. Pour protéger les oiseaux, on évite en tout cas de couper en période de nidification, soit entre avril et août.

Encore des questions ? Les [Conseil'Haies Yes We Plant](#) proposent infos et conseils.

Plus d'infos

- Notre article : [Pourquoi planter une haie et quels arbres et arbustes choisir ?](#)
 - « [Comment préparer mon chantier de plantation de haie ?](#) », Coplantons et Yes We Plant
 - « [Ma haie.be - haie si on plantait ?](#) », Coplantons.be
 - La brochure « [Jardin au naturel](#) » de la Wallonie
 - La fiche « [Jardin naturel](#) » de Natagora et Bruxelles Environnement
-

[1] En Wallonie, 160 hectares (1 600 000 m²) de plants forestiers assurent 80% de la demande régionale. La production d'arbres fruitiers couvre 30 % du marché (environ 50 000 arbres fruitiers). Source : [Services opérationnels du Collège des Procureurs. Commission Horticulture ornementale - Plan de développement stratégique 2019-2028. \(2018\).](#)

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://www.ecoconso.be/content/planter-une-haie-en-6-etapes>